



Demande Attestation Véhicule de collection

Vous êtes possesseur, ou venez d'acquérir un véhicule de collection au Maroc ou vous désirez en importer un véhicule:

automobile, moto, camion, cyclomoteur, bus, tracteur agricole, remorque, civils ou militaires,

La FMAA est habilitée à vous délivrer, une **attestation** qui vous permettra de solliciter une carte grise « **Véhicule de Collection** » avec un dossier réglementaire vérifié par nos soins.

La FMAA peut aussi vous assister par le biais de ses partenaires et prestataires conventionnés dans vos démarches et formalités d'importation et de dédouanement de votre véhicule.

Le présent dossier comporte une circulaire d'information sur les dispositions de délivrance des attestations de voitures dites de collection, et, d'autre part, les formulaires et pièces à fournir pour nous permettre d'étudier les critères applicables pour que votre véhicule puisse être éligible au classement de «**véhicule de Collection**» ou « **Collection Historique** » et voir s'il peut être admis dans la catégorie «**Patrimoine Technique et Culturel National** »

<http://voiture.époque.ma/>

Note d'information
DEMANDES D'ATTESTATIONS « VEHICULE DE COLLECTION »

Important : vous devez être adhérent à l'un des clubs membre de la Fédération Marocaine Automobile Anciennes, si vous n'êtes pas membre d'un club affilié à la FMAA, voir, pour adhérer, la liste des clubs FMAA : ([document en annexe](#))

Demande d'Attestation en ligne

ETAPE 1 > ALLER SUR LE SITE <http://voiture.époque.ma/> > CLIQUEZ SUR « **photo carte grise** ».

ETAPE 2 : REMPLIR LES ZONES DU FORMULAIRE CONCERNANT VOTRE VEHICULE :

- ✓ Information Demandeur
- ✓ Informations Véhicule
- ✓ La classification de votre véhicule: comporte **deux options** :
Véhicule a caractère Historique, pouvant être classé au **Patrimoine Technique et Culturel**
Ou : **véhicule de collection**.
Selon l'option **Oui** ou **Non** à la question **véhicule à caractère Historique ?**, vous devez vous assurer des critères et conditions requises pour chaque option.

ETAPE 3 : DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER :

En fin de formulaire il vous est demandé de télécharger les pièces jointes

- Ne pas oublier de télécharger l'attestation sur l'honneur, la signer et la renvoyer avec les documents à télécharger).
- Ne pas oublier de télécharger et Imprimer la « fiche de suivi » qui vous permet de suivre votre dossier de demande d'attestation .
- Cette fiche de suivi doit être obligatoirement visée par votre Club et vous devez la renvoyer avec les documents à télécharger.

Demande d'Attestation par courrier:

ETAPE 1 > ALLER SUR LE <http://voiture.époque.ma/>. Télécharger le **dossier de la demande**.

ETAPE 2 > UNE FOIS REMPLI, VOUS NOUS ADRESSEZ VOTRE DOSSIER COMPLET AVEC :

- Le formulaire de demande d'attestation et ces annexes n° 1 , n°2,
 - La fiche de suivi doit être obligatoirement visée par une personne habilitée de votre Club.
- les cases à cocher sur cette Fiche vous permettent de vous assurer que toutes les pièces demandées sont jointes à votre demande.

Envoyer copies de tous vos documents, et conserver vos originaux.

Adresse d'envoi :

Fédération Marocaine Automobiles Anciennes
Retro Parc , Rue Abdelwahed A I Morrakochi
Ain Sbaa Quartier Okacha - Casablanca

Instruction de la demande

- L'instruction du dossier est conduite par la FMAA au vu des documents fournis
 - la FMAA s'autorise à déclencher un contrôle sur place du véhicule si nécessaire.
- Un SMS ou mail vous invitera à contacter le secrétariat de la FMAA pour convenir de la modalité de récupération de votre Attestation.

Nota : tout dossier correctement renseigné, complet et lisible fera gagner du temps dans le traitement.

Pour toute Assistance contacter Melle Hajar Rouak
Mail: contact@umaa.ma - Whatsapp +212 6 39 17 92 74

Liste des Clubs Affiliés à la FMAA

جمعية ابن بطوطة للسيارات الكلاسيكية Classic Cars Ibn Batouta Tanger Abdeslam AKBIB + 212 661908953	جمعية الرباط للسيارات العتيقة Association véhicules d'époque Rabat Ahmed Dahbi +212 66152 56 03	جمعية مغاربة العالم 855 Classic Auto Club Amsterdam Adil Farssi +31 685624881
الجمعية الوطنية لارباب السيارات القديمة ANPVA Tétouan Adil Oulad kasem +212 677133800	رباط السيارات العتيقة Ribat Classic Cars Rabat Nadia Doghmi +212 661910892	جمعية بين النهرين بالصخيرات Les 2 Rives Skhirat Ahmed benJlil +212 66619686
جمعية الحمامة البيضاء للسيارات العتيقة La Colombe Blanche Tétouan Mohamed Raboun +212 0664878818¢	جمعية نادي السيارات العتيقة Vintage Club Car Rabat Ali Idrissi +212 6 61 43 43 62 +1 2025578952	جمعية فضالة للسيارات الكلاسيكية Fedala Club Mohammedia Abdelkrim Benabdellah +212 666196886
جمعية فاس للسيارات الكلاسيكية Association Fes des Voitures Classiques Fes Mtre Mohamed Benchakroun +212 661202481	جمعية انفا للسيارات الكلاسيكية Anfa Classic Cars Casablanca Rafik Kamal Lahlou +212 661-335343	نادي الدفاع الحسني الجديدي للرياضات الميكانيكية Club Hassani El Jadidi Al Jadida Nourdinne Dakir +212 662891058
جمعية ملاكي السيارات العتيقة بوجدة Association des véhicules d'époque Oujda Ben Moussa Ramdanne +212 661157163	النادي المغربي للسيارات Automobile Club du Maroc Casablanca Abdellah Abdellaoui +212661655680	نادي مراكش للسيارات العتيقة club des Véhicules d'époque Marrakech Salim Bekkari +212 663057126
جمعية الريف للسيارات الكلاسيكية Rif Classic Cars Driouch Brahim Loukili +212 655866891	جمعية تازة للسيارات الكلاسيكية Classic Cars Taza Chaibi Driss +212 661347533	جمعية أصدقاء سيارة 2 Cv ومثيلاتها Club Amis des 2CV Agadir Hassan Farrajy +212 661302854
نادي الرياضات الميكانيكية المغرب الكبير Club des Sports Mécaniques Le Grand Maghreb Section Véhicules Historiques Chakib Rahmoun +212 6 61 40 72 40	انجاد التراث الاتري السيارات التاريخية SOS Patrimoine Véhicules Historiques Abdelwahed Ettoubalji +212 676106266	بني ملال Beni Mellal مكناس Meknès En cours de Création

Réservé FMAA

Demande d'Attestation Véhicule de collection

C U

A - COORDONNEES DU DEMANDEUR

Nom Prénom:

Nationalité: CIN ou Passeport :

Adresse:

Ville : Code postale :

Téléphone : Mail : @

Monsieur

Madame

Société

B – RENSEIGNEMENT VEHICULE

Genre:

Voiture

Autocar

Moto

Utilitaire

Camion

Autre

Mini Bus

Tracteur

Marque :

Modèle:

Appellation usuelle : Matricule :

N° de Châssis : Pays :

Carrosserie Type :

Berline

Break

2 roues

Cabriolet

Fourgonnette

Autre

Coupée

Fourgon

Nombre de portes latérales: Nombre de places assises (y compris chauffeur) :

Poids à vide : Kg Longueur: Cm Largeur: Cm Hauteur : Cm

Moteur Type :

Carburant: Essence

Carburateur

Diesel

Alimentation : Injection

GPL

Turbo

Puissance Fiscale : CV Cylindré: C3 Pot catalytique : Oui Non

Transmission Type de boîte

Manuelle

Automatique

Variateur

Roues motrices: Avant

Arrière

4 x 4

Nombre de vitesses : Levier de vitesse : Au plancher Au volant

Particularités et options spécifiques

.....
.....
.....

Annexe Attestation « Véhicule d'époque » Caractéristiques de classification

Au regard de l'article 81 de la loi n° 52 .05, le véhicule concerné présente les qualités et caractéristiques suivantes:

1-a) Véhicules dont la série du modèle présente un caractère historique

Oui Non

1-b) Véhicules automobiles, quelle que soit la date de leur fabrication, si il peut être prouvé qu'ils *appartiennent ou avoir appartenus à un personnage de célébrité nationale ou internationale*

Oui Non

1-c) Véhicules automobiles, quelle que soit la date de leur fabrication, si il peut être prouvé qu'ils ont participé à un événement historique national ou international

Oui Non

2-a) Véhicules automobiles de compétition, possédant un palmarès sportif significatif acquis lors d'événements internationaux .

Oui Non

2b) Véhicules automobiles de compétition, âgés de plus de 5 ans, si il peut être prouvé qu'ils ont été conçus, construits et utilisés exclusivement pour la compétition

Oui Non

3) Véhicules à moteur âgé de plus de 40 ans dont la série du modèle est épuisée, et aucun réseau commercial n'assure plus la maintenance.

Oui Non

4) Véhicule âgé de plus de **25 ans** dont l'originalité technique a influencé le développement de l'automobile ou des motorcycle.

Oui Non

Au regard de l'article 81 de la loi 52-05, alinéa 3 et aux Normes Internationale « Collection Historique » ,le véhicule concerné présente les caractéristiques cumulatives suivantes :

Véhicule âgé de plus de 30 ans

Oui Non

Véhicule particulièrement rare.

Véhicule présentant la caractéristique d'une relative rareté, c'est-à-dire qu'il n'existe qu'en nombre réduit de sorte que l'on ne peut pas s'en procurer à volonté.

Oui Non

Véhicule constituant une curiosité.

Véhicule constituant une curiosité en d'autre terme il a vocation à être admis dans une collection d'un musée.

Oui Non

Véhicule faisant l'objet de transactions spéciales

Véhicule faisant l'objet de transactions spéciales en dehors du commerce habituel des véhicules similaires utilisables

Oui Non

Véhicule à valeur élevée

Véhicule ayant une valeur relativement élevée par rapport à son prix.

Oui Non

Véhicule conforme à son état d'origine.

Véhicule dans son état d'origine, sans modification substantielle du châssis, de la carrosserie, du système de direction, de freinage, de transmission ou de suspension et moteur.

Les réparations et les restaurations des unités endommagés ou usés peuvent avoir été remplacés pour autant que le véhicule soit conservé et maintenu dans un bon état sur le plan historique

Oui Non

**Annexe Attestation « Véhicule d'époque »
Caractéristiques de classification**

**Au regard de l'article 81 de la loi n° 52 .05 et au regard de la norme Internationale ,
« collection historique » , sont exclus d'une classification véhicule de collection, et
collection historique :**

Véhicules automobiles modernisés ou substantiellement modifiés Oui Non

Véhicules à l'état d'épave Oui Non

Répliques et les reproductions y compris, les kits-cars, répliques ou transformations
construites sur base mécanique plus ancienne. Oui Non

**L'attestation est délivrée par la FMAA sur la base des déclarations du demandeur. Toute
fausse déclaration et/ou toute modification ou transformation du véhicule effectuée à
posteriori entraine la responsabilité pénale du demandeur.**

Véhicules importés par des commerçants professionnels:

Un véhicule automobile importé par des commerçants professionnels peut répondre à la caractéristique « objet de transactions spéciales en dehors du commerce habituel des objets similaires utilisables ».

La reprise d'un véhicule automobile dans une collection à titre d'investissement n'est pas une destination initiale. C'est pourquoi ce véhicule automobile peut être classé sous la position 9705 à condition qu'il présente les conditions requise pour être classé : »Objet d'art ou Collection Historique » et qu'il soit importé par des commerçants professionnels spécialisés en « véhicules pour collections ».

Il est important que le commerce en « véhicules automobiles pour collections » soit distinct du commerce habituel en véhicules.

Oui Non

Pièces et accessoires de véhicules de collection :

La position 97 05 inclut également en tant que pièces de collection: Les pièces et accessoires de véhicules automobiles à condition qu'il s'agisse de pièces ou d'accessoires originaux, destinés à des véhicules classés « Objet d'art et Collection Historique, que ces objets soient âgés d'au moins 25 ans, et que leur production ait cessé.

Oui Non

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Demande de certificat d'immatriculation
« véhicule de collection »

Je soussigné

CIN N° :

Domicilié au

Atteste sur l'honneur avoir acquis légalement le véhicule référencé ci-dessous :

Marque :

Modèle :

N° châssis :

N° immatriculation :

Atteste sur l'honneur:

- Le dudit véhicule terrestre à moteur cité ci-dessus n'a jamais subi de transformation de ses caractéristiques tant sur le plan châssis/cadre, moteur, boîte, pont, carrosserie, suspensions.
- Avoir connaissance du fait que le certificat d'immatriculation de collection ne permet pas un usage au quotidien ou professionnel du véhicule.
- J'ai connaissance du fait qu'une fausse attestation m'exposerait à des poursuites pénales.
- Signer cet acte vaut pour présomption et non pour preuve de propriété.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Casablanca le:

Signature

Rappel :

Est puni conformément aux dispositions du code pénal le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont aggravées lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au patrimoine d'autrui.

Fiche de suivi de la demande d'homologation Véhicule de collection

Nom Prénom: _____

Adhérent du Club affilié FMAA: _____

La présente Fiche de suivi

Formulaire de demande d'Attestation + Annexe 1 et Annexe 2

Attestation sur l'honneur

Copie Pièce d'identité (CIN ou Passeport)

Copie de carte grise du véhicule

Copie du Contrôle technique

3 photos du véhicule:

(¾ Avant gauche. - ¾ Arrière droit - Intérieur de l'habitacle Sièges)

Photo du numéro de série (frappe à froid)

Photo de la plaque constructeur rivée sur le véhicule

Une Photo du moteur dans le véhicule

Photo du N° du moteur lisible

Facture d'achat et évaluation éventuelle des travaux de restauration
(En cas de demande de dédouanement)

Copie du versement chez l'une des agences : **ATTIJARIWAF BANK**

Compte : UMAA

RIB : 007 780 0001262000307143 32

Montant des frais d'établissement :

Pour l'Attestation de classification pour dédouanement : **1500 Dh**

Pour l'Attestation de changement carte grise : **600 Dh**

Cachet et signature d'un Club affilié à la FMAA: